

Saintes, le 15-02-2021

Mesdames et Messieurs les Présidents du Club

La situation sanitaire actuelle se trouve, au niveau national, sur un plateau sans fin. Cependant, les indicateurs du département semblent s'infléchir doucement dans le bon sens, même si la prudence s'impose à tous les échelons.

Les salles et gymnases restent pour l'instant inaccessibles, sans que l'on sache jusqu'à quand.

De ce fait, des clubs nous ont fait remonter l'information que certains licenciés réclament désormais des réductions, voire un remboursement total, du prix de la licence et de la cotisation qu'ils ont payé pour la saison 2020-2021.

Il est certain que les prestations habituelles (championnats, critérium, stages etc..) n'ont pas pu être fournies, et la fin de saison est mal engagée.

Ceux d'entre vous, présents lors de l'AG de la Ligue en septembre à Coulounieix (24), doivent se rappeler de la réponse faite à l'époque sur ce sujet par Christian Paliarne (ex-président FFTT), pour qui une licence n'était pas « une place de cinéma », mais une adhésion à un groupe ou à une collectivité. Et que cela ne se rembourse pas.

Le prix payé par un licencié comprend la part FFTT, Ligue, CD, club, et parfois association multisports. Les licenciés peuvent tout à fait comprendre ce fait.

Afin de vous aider à répondre au mieux aux questions de vos adhérents, sachez que, lors de sa dernière réunion, le CD a décidé les points financiers suivants :

- Pas de facturation pour toutes les épreuves 2020-2021. La facture qui vous a été envoyée en décembre était à 0 sur tous ces points et il n'y aura pas de facture complémentaire sur ce sujet.
- Maintien de la facturation au titre du développement départemental (6€ et 3€ par licence tradi et promo)
- Remboursement intégral de la part départementale du prix des licences. Ce remboursement interviendra en mai-juin, par virement, directement sur le compte de votre association. Coût pour le CD : environ 11.000 €. Vous pouvez avoir un aperçu du montant sur la facture du CD de décembre 2020.
- En fonction de la situation en septembre 2021, il est envisagé d'accorder une aide correspondant environ au montant de la part développement (environ 5.200 €). Cette aide serait accordée sous forme d'avoir.

Comité Départemental de Tennis de Table 17

13 Cours Paul Doumer,
17100 Saintes

05.46.97.49.30 / cdt17@yahoo.fr
cdtt17.fr

A défaut d'y voir plus clair sportivement, j'espère que tout cela vous aidera (un peu) à y voir plus clair financièrement.

La reprise viendra. Il faut s'y préparer et être réactifs le moment venu.

En attendant, soyez prudents.

Avec toutes mes salutations



Denis Weiss

Président du CD 17 Tennis de Table